



MANUEL D'OPÉRATEUR

MODÈLE : 220 000 / 221 000

MODÈLE MOTEUR : _____

SÉRIE : _____

#SÉRIE MOTEUR : _____

DATE D'ACHAT : _____

ACHETÉ DE : _____



⚠️ AVERTISSEMENT ⚠️

CE PRODUIT EST CONÇU ET MANUFACTURÉ POUR DONNER UN SERVICE FIABLE ET SÉCURITAIRE SI OPÉRÉ SELON LES INSTRUCTIONS. LE MANUFACTURIER FOURNIT LES INSTRUCTIONS SUIVANTES POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT ET COMPTE SUR L'OPÉRATEUR AFIN QUE LES INSTRUCTIONS SOIENT TRANSMISES CLAIREMENT AUX PERSONNES QUI EN FERONT L'USAGE. LE MAUVAIS USAGE DE L'ÉQUIPEMENT POURRAIT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU ENDOMMAGER L'ÉQUIPEMENT.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PRÉPARATION	4
OPÉRATEUR	4
PORTER DES VÊTEMENTS APPROPRIÉS	4
PRÉPARATION DU TOIT	4
INSPECTION DU PONTAGE DU TOIT	4
ZONE DE SÉCURITÉ	4
HISSER LA MACHINE SUR LE TOIT	5
INSPECTION AVANT LEVAGE	5
HISSAGE (LEVAGE)	5
PRÉCAUTIONS	6
OPÉRATION DES VOYAGEURS	7
AVANT L'OPÉRATION	7
ENTRETIEN	8
CONSIGNES DE SÉCURITÉ	8
CHUTES	8
BRÛLURES	9
LEVAGE LOURD	9
FEU/EXPLOSION	9
ÉLECTROCUTION	10
CHUTES D'OBJETS	10
OBJETS PROJETÉS	10
MACHINERIE SANS SURVEILLANCE	10
CERTIFICAT DE LEVAGE 220 000	11
CERTIFICAT DE LEVAGE 221 000 (ANGLAIS SEULEMENT)	12



INTRODUCTION

220 000 - VOYAGEUR 1 / 221 000 VOYAGEUR 2

Merci d'avoir fait l'acquisition d'un produit de qualité GRIZZLY. Avec un usage approprié, ces voyageurs vous fourniront plusieurs années de bon service. Pour la sécurité du personnel sur les chantiers, il est primordial que les instructions fournies pour l'usage et l'entretien de l'équipement soient lues et entièrement comprises par l'opérateur.



AVERTISSEMENT

USAGE PRÉVU : CES VOYAGEURS SONT CONÇUS POUR UN USAGE SUR TOIT PLAT DANS L'UNIQUE BUT DE TRANSPORTER UN/DÉS RÉSERVOIR(S) DE PROPANE, DES CHALUMEAUX ET DES BOYAUX. TOUTE AUTRE UTILISATION DE CET ÉQUIPEMENT ANNULE LA GARANTIE DU MANUFACTURIER ET DEVIENT L'UNIQUE RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE ET/OU OPÉRATEUR ADVENANT DES BLESSURES CORPORELLES OU DOMMAGES MATÉRIELS.



PRÉPARATION

OPÉRATEUR

COMMENCER PAR LIRE ET BIEN COMPRENDRE LES INSTRUCTIONS. EN CAS DE DOUTE, DEMANDER À QUELQU'UN DE LIRE ET EXPLIQUER LES INSTRUCTIONS À L'OPÉRATEUR, OU APPELER LE MANUFACTURIER POUR PLUS D'INFORMATIONS. UN OPÉRATEUR MAL INFORMÉ POURRAIT S'INFLIGER, OU INFLIGER À D'AUTRES DES BLESSURES GRAVES, OU MÊME LA MORT.

PORTER DES VÊTEMENTS APPROPRIÉS

Des lunettes de sécurité sont recommandées et doivent être portées si des travaux de coupe ou de balayage sont faits à proximité. Des lunettes de sécurité ou un casque avec visière sont également nécessaires lors de travaux effectués avec de l'asphalte chaud.

Porter des vêtements appropriés; Des vêtements trop serrés peuvent restreindre les mouvements et ralentir le temps de réaction en cas de situation d'urgence. Des vêtements trop amples peuvent être dangereux ou causer des blessures sérieuses si ceux-ci se retrouvent coincés dans des pièces en mouvement d'une machine. Porter une chemise à manches longues boutonnées aux poignets, des bottes de sécurité à cap d'acier, des pantalons sans revers et des gants de sécurité appropriés.

Un casque de sécurité doit être porté en tout temps sur un chantier en mouvement.

PRÉPARATION DU TOIT

INSPECTION DU PONTAGE DU TOIT

Avant d'autoriser l'accès au toit au personnel et à l'équipement, s'assurer que le pontage est suffisamment fort pour en supporter le poids. Vérifier la charge limite du pontage avec le propriétaire, le contracteur ou l'architecte. Nettoyer la surface de travail de tout obstacle potentiellement dangereux qui pourrait causer des blessures corporelles à l'opérateur ou aux autres travailleurs autour. Interdire l'accès aux personnes non autorisés sur le chantier. Vérifier que toutes les ouvertures du toit soient protégées contre les chutes.

ZONE DE SÉCURITÉ

S'assurer de toujours sécuriser le toit, installer un système de garde-corps ou de barricades et d'être conforme aux normes et aux exigences de la CNESST.



HISSER LA MACHINE SUR LE TOIT

AVERTISSEMENT : TOUJOURS VÉRIFIER LA CAPACITÉ DE CHARGE DU TOIT AVEC LE CONTRACTEUR, PROPRIÉTAIRE OU ARCHITECTE AVANT DE PROCÉDER AU LEVAGE.

INSPECTION AVANT LEVAGE

S'assurer que les équipements de levage sont en bonne condition d'opération et qu'ils sont opérés par des personnes qualifiées. Les équipements de levage doivent être libres de toute obstruction et obstacle surélevé, tel que les lignes de tension. Tout doit être sécuritaire et contrebalancé. Les équipements de levage doivent être inspectés : tout câble cassé, cadre, structure ou châssis plié ou toute autre pièce endommagée doit être réparé ou remplacé par un spécialiste. Évacuer toute personne non-autorisée des lieux de levage. Ne pas excéder le poids et la capacité maximale de votre équipement de levage. Ne pas utiliser en cas de doute.

HISSAGE (LEVAGE)

Un anneau de levage est inclus sur les Voyageurs (voir fig. 2 et fig. 3). Connecter le crochet de l'équipement de levage à l'anneau du Voyageur. Le ou les réservoir(s) doivent être enchaînés au Voyageur pour prévenir les accidents. S'assurer que le chalumeau et tout autre accessoire (s'il y a lieu) ainsi que les réservoirs sont attachés de façon sécuritaire avant le levage. Vérifier que les câbles, crochets, etc. sont en bonne condition pour éviter tout dommage matériel et toute blessure corporelle.



Fig.2



Fig.3

GRIZZLY				1-888-325-9953			
MODEL MODÈLE	220 000	WEIGHT POIDS	50 LBS	WORKING LOAD LIMIT	300 LBS	CHARGE NOMINALE	
<small>940533</small>							

GRIZZLY				1-888-325-9953			
MODEL MODÈLE	221 000	WEIGHT POIDS	75 LBS	WORKING LOAD LIMIT	575 LBS	CHARGE NOMINALE	
<small>940534</small>							

POIDS :

220 000 Voyageur (1 réservoir) : 50lbs sans réservoir / capacité maximale de 300lbs avec réservoir plein

221 000 Voyageur (2 réservoirs) : 75lbs sans réservoir / capacité maximale de 575lbs avec 2 réservoirs pleins



PRÉCAUTIONS

- Ne jamais laisser personne d'autre que l'opérateur près du Voyageur lors de l'opération.
- Ne pas lever le Voyageur 2 avec un réservoir seulement.
- Ne jamais opérer les Voyageurs si endommagés. Les réparations ou remplacement de pièces doivent être effectuées par un mécanicien qualifié.
- Ne jamais modifier l'équipement. Ne jamais opérer l'équipement étant modifié.
- Éviter les endroits glissants sur le toit pour ne pas tomber.
- Porter des bottes de travail à cap d'acier et des vêtements sécuritaires appropriés.
- Être bien formé avant d'opérer l'équipement.
- Toujours vérifier la capacité de charge du toit avec le contracteur, le propriétaire ou l'architecte.
- Opérer sur toit plat seulement.
- Protéger toute ouverture sur le toit. S'assurer qu'il y a des garde-corps tel que spécifié par la CNESST.
- Ne jamais utiliser cette machine sous l'influence d'alcool ou de drogues, ce qui pourrait altérer le jugement et l'habileté.
- Garder l'équipement en bonne condition.
- S'assurer que l'opérateur, ainsi que toute autre personne présente sur le chantier, porte un masque et/ou d'autres équipements de protection nécessaires appropriés.

AVERTISSEMENT : GARDER LES CHÂÎNES AUTOUR DES RÉSERVOIRS EN TOUT TEMPS.



AVERTISSEMENT : NE JAMAIS TIRER SUR LE VOYAGEUR. POUSSER, EN AYANT TOUJOURS UN OEIL SUR LES RÉSERVOIRS DE PROPANE.



OPÉRATION DES VOYAGEURS

AVERTISSEMENT : UTILISER LES VOYAGEURS SANS LES CHÂÎNES PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES. NE PAS OPÉRER SI LES CHÂÎNES SONT ENDOMMAGÉES.

AVANT L'OPÉRATION

Vérifier le Voyageur pour toute fissure, soudure endommagée ou tout autre dommage. Réparer ou remplacer si endommagé. S'assurer que les chaînes sont en place et attachées sécuritairement. Vérifier les chaînes pour bris de soudure ou autres dommages. Réparer ou remplacer si endommagées. Ne jamais opérer s'il y a des dommages.

Les réservoirs doivent être enchaînés au Voyageur. Attacher le chalumeau de façon sécuritaire. Les réservoirs de propane doivent être manipulés avec soin. Pour plus d'information, communiquer avec le fournisseur de propane.

AVERTISSEMENT : NE JAMAIS HISSER LE VOYAGEUR 2 AVEC UN SEUL RÉSERVOIR. TOUJOURS HISSER LE VOYAGEUR 2 AVEC DEUX RÉSERVOIRS OU SANS RÉSERVOIR POUR ÉVITER DES BLESSURES GRAVES.

AVERTISSEMENT : LES RÉSERVOIRS DOIVENT ÊTRE ENCHAÎNÉS AU VOYAGEUR ET LE CHALUMEAU (OU TOUT AUTRE ACCESSOIRE) ATTACHÉ, POUR PRÉVENIR DE REBONDIR OU DE TOMBER DU VOYAGEUR LORS DU LEVAGE. S'ASSURER QUE LA CHÂÎNE EST SÉCURITAIRE AVANT DE HISSER.

1. Toujours porter des vêtements adéquats (préféablement 100% coton).
 - a) casque de sécurité avec visière
 - b) chemise boutonnée aux poignets et au collet
 - c) pantalons sans revers
 - d) bottes de travail avec cap d'acier
 - e) gants de sécurité avec poignets en tricot (pour empêcher l'asphalte chaud de renverser dans le gant)
2. S'assurer que le Voyageur est sécuritaire.
3. Utiliser le Voyageur sur un toit plat avec un système de garde-corps ou de barricades selon les normes et exigences de la CNESST.
4. Inspecter le Voyageur pour tout dommage et cesser l'utilisation en cas de doute.



ENTRETIEN

Les roulements à billes sur les roues sont pré-lubrifiés et ne requièrent aucun graissage. Toutes pièce mécanique doit être inspectée régulièrement et remplacée ou réparée si nécessaire.

Remplacer toute pièce brisée avant d'opérer.

Toujours vérifier la pression appropriée des pneus selon les recommandations du manufacturier avant de les gonfler (la pression recommandée devrait être indiquée sur le côté du pneu).

Les Voyageurs sont conçus pour être utilisés dans un périmètre de sécurité. Ces machines sont du type bascule et tire/pousse. Ils sont conçus pour être utilisés à l'intérieur d'un périmètre de sécurité. Suivre les normes et les exigences de la CNESST en cette matière.

Après la lecture de toutes les instructions, les Voyageur 220 000 et 221 000 sont maintenant opérationnels. Lors de la première utilisation, placer le Voyageur sur le sol ou sur une surface ouverte, loin de toute obstruction ou bord de toit et pratiquer les techniques de déplacement du Voyageur sans aucune charge.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les dangers de sécurité ne sont pas toujours évidents pour les travailleurs. Contrairement à l'exposition aux risques pour la santé, où la maladie et les blessures se développent lentement, les dangers de sécurité résultent souvent en blessures graves ou en mort subite.

Des os brisés, des coupures, des ecchymoses, des entorses ou des pertes de membres, comme la perte de la vue ou de l'ouïe sont des exemples de blessures qui peuvent être causés par les dangers de sécurité.

Dans le domaine de la toiture, le taux de blessures au travail, se retrouve dans le top dix des plus élevés dans les principaux groupes professionnels.

CHUTES

Les chutes sont la première cause de blessures ou de mort chez les couvreurs. Environ dix pourcent de tous les accidents dans le domaine de la toiture proviennent de chutes en bordure du toit, d'une ouverture dans le toit, ou d'une échelle. Plus de la moitié des accidents non mortels occasionnent des blessures graves. Les bords et les ouvertures d'un toit non protégé et non gardé peuvent engendrer des conditions extrêmement dangereuses.

Les échelles ayant des marches fissurées, mal fixées ou manquantes, des barreaux latéraux brisés, fissurés ou non fixés fermement aux marches, des verrous brisés, manquants, mal fixés ou couverts de graisse, d'huiles ou de bitume durci peuvent provoquer des blessures graves. Les échelles doivent toujours être inspectées pour assurer le bon entretien, qu'elles sont construites adéquatement et qu'elles sont suffisamment longues pour se prolonger trois pieds au-dessus de la surface du toit.

Les treuils instables ou mal équilibrés chavireront pouvant emporter le travailleur. Les rouleaux de papier bitumé ne doivent jamais servir de contrepoids. Les travailleurs doivent savoir la capacité de charge. Cette dernière doit toujours être affichée.



BRÛLURES

Un contact d'asphalte chaud provoque fréquemment des brûlures au deuxième ou troisième degrés. Le contact implique habituellement des portions de peau plus profondes et ces blessures peuvent s'infecter facilement.

Environ seize pourcent des blessures dans le domaine de la toiture sont des brûlures d'asphalte chaud.

Les causes principales de brûlures sont :

- Les éclaboussures provenant d'une bouilloire d'asphalte chaud.
- Glisser ou trébucher pendant le transport d'asphalte chaud dans un contenant ouvert.
- Les éclaboussures lors d'opérations de transfert d'asphalte chaud (à partir du tuyau vers un réservoir isolé, d'un réservoir isolé vers un chariot à moppe ou vers un seau, ou encore d'une bouilloire vers un seau).

LEVAGE LOURD

Les entorses et les foulures, surtout celles qui impliquent le dos, sont considérées comme les blessures les plus communes et parmi les plus graves des couvreurs. Presque trente pourcent de ces blessures engendrent un arrêt de travail de minimum 10 jours.

FEU/EXPLOSION

Trois conditions doivent se rencontrer pour qu'un feu ou une explosion se produise. Premièrement, une source d'allumage ou de chaleur, par exemple : un arc électrique, une étincelle, une flamme nue, la décomposition de certains sulfures de fer ou encore un point chaud dans le réservoir. Deuxièmement, la composition et/ou la concentration suffisante de vapeurs inflammables à l'intérieur du réservoir (d'asphalte et/ou de gaz) Troisièmement, de l'oxygène.

Pour les bouilloires et les citernes, les conditions de feu et/ou d'explosions augmentent lorsque :

- Des brûleurs trop puissants sont utilisés pour chauffer l'asphalte, causant une surchauffe localisée des tubes chauffants, créant par la suite, un point de chaleur
- La température de l'asphalte est amené trop rapidement à la température d'opération désirée.
- Baisser le niveau d'asphalte trop rapidement dans les tubes incandescents, laissant au final, des surfaces ayant une température excessivement haute.
- L'asphalte est réchauffé à son point éclair. (environ 300°-320°C / 572°-608°F).
- La température de l'asphalte est suffisamment chaude et atteint le niveau d'auto-inflammation(430°-440°C / 806°-824°F).
- Le conduit de ventilation d'une citerne est obstrué ou bouché, de sorte que les vapeurs inflammables augmentent et se condensent jusqu'à exploser.

Plusieurs gaz se forment rapidement en créant des vapeurs inflammables, avec la chaude température du réservoir. Ces mélanges de vapeurs peuvent aussi se former à l'intérieur d'espaces confinés, comme les murs de parapets élevés, dans les atriiums ou dans tout espace ayant peu ou pas de ventilation. Le contact entre les vapeurs et une source d'ignition, ou encore l'auto-ignition des vapeurs, peut causer une explosion.



ÉLECTROCUTION

L'électricité à bas voltage peut causer des décharges électriques en provoquant des contractions musculaires, des difficultés de respiration, un pouls irrégulier, des brûlures graves ou même la mort. La route que le courant prend dans le corps affecte le degré de blessure. Le courant circulant d'un doigt à un autre ne passera pas à travers les organes vitaux alors que celui passant d'une main à l'autre passera à travers le coeur et les poumons.

C'est pour cette raison que les outils électriques doivent être adéquatement mis à la terre. Le fil électrique doit se terminer dans une prise triple de contact de mise à terre, ou les fils doivent être enclos dans un boîtier de métal avec une attache spéciale de mise à terre.

Les employeurs doivent fournir un interrupteur de circuit de mise à terre pour toutes les prises sur tous les sites de construction qui ne font pas partie du circuit permanent de l'édifice. Ceci est un disjoncteur à action rapide, qui peut couper l'électricité dans une fraction de seconde.

Les échelles en métal peuvent poser un sérieux danger d'électrocution lorsqu'installées près des installations électriques et des lignes de tension.

CHUTES D'OBJETS

Des outils, des briques, des matériaux, des seaux, des boîtes, des palettes et à peu près tout objet qui peut tomber d'un toit avec un poids suffisamment lourd peut causer des blessures graves lorsqu'échappé sur quelqu'un. Les travailleurs ont toujours besoin d'un casque de sécurité lorsqu'ils travaillent sous d'autres travailleurs, sous des outils ou des équipements.

OBJETS PROJÉTÉS


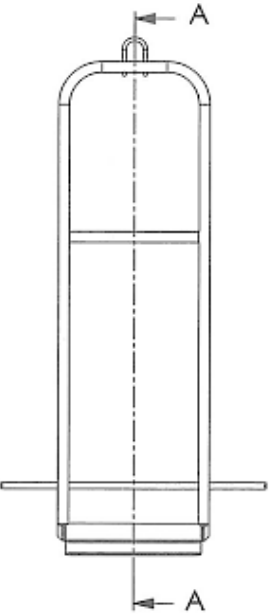
Des objets peuvent être projetés par des machines, par des opérations de soudure ou de broyage et ceux-ci peuvent être portés par le vent. Les opérations d'arrachage, dans lesquelles des coupeuses, des balais mécaniques et des scarifieuses sont généralement utilisés, sont une source majeure de substances projetées. Les parties du corps les plus souvent blessées sont les yeux.

MACHINERIE SANS SURVEILLANCE

Les lames et les chaînes à découvert sur des machines mécaniques comme les monte-charges et les coupeuses peuvent lacérer et/ou écraser gravement des parties du corps. Des gardes doivent absolument être installés par-dessus les parties mobiles afin de protéger les travailleurs.




CERTIFICAT DE LEVAGE 220 000


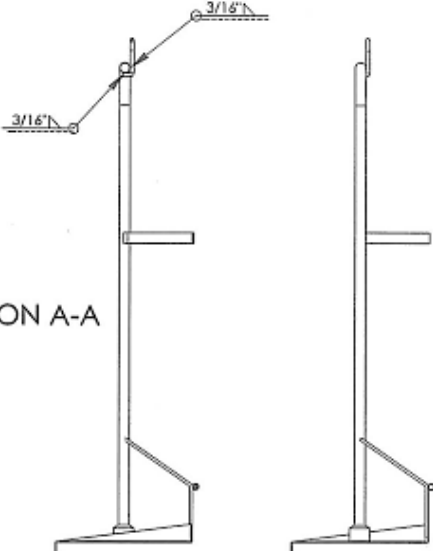





FABRIQUER TEL QUE DESSINS ENVOYÉS LE 05-06-2009

CAPACITÉ MAXIMALE DE LEVAGE PAR L'ANNEAU SUPÉRIEUR D'UNE BOUTEILLE PLEINE AYANT UN POIDS TOTAL DE 250LBS

LORSQUE BOSSÉ OU CROCHE L'ÉQUIPEMENT DOIT ÊTRE REMIS DANS SON ÉTAT INITIAL POUR AVOIR LA CAPACITÉ MENTIONNÉE.

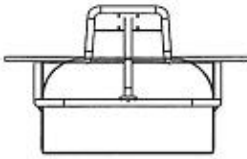


NE PAS MESURER SUR LE DESSIN	SAUF INDICÉ, DIMENSIONS EN POUCE			Titre: DESSIN D'APPROBATION POUR VOYAGEUR 1 (R220000) No: 183-2009-06-02 1 de 1 Date: 12-05-2009 Approuvé: J.F. McCutcheon Ing.
12-06-09 APPROBATION CAPACITÉ JFM # DATE DESCRIPTION/RÉFÉRENCE PAR RÉVISIONS				256, rue Montpelier, Longueuil, Qc J4L 4P3 (514-247-8916 ext. 470-616-1797) J.F. McCutcheon Ing. J.F. McCutcheon Ing.



CERTIFICAT DE LEVAGE 221 000 (ANGLAIS SEULEMENT)



TO BE CONSTRUCTED AS DRAWINGS SENT ON JUNE, 05 2009

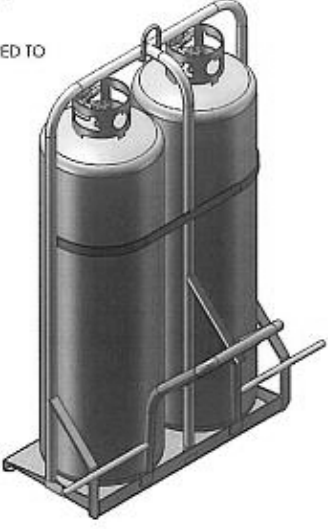
TO BE LIFTED BY THE TOP "U" BRACKET.

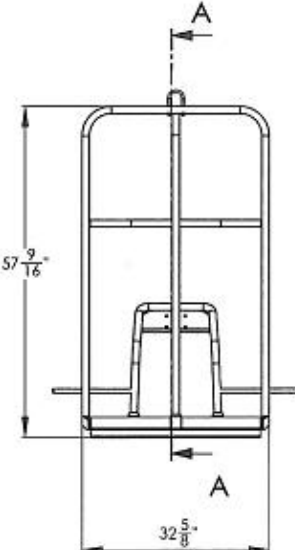
LIFTING DEVICE (SLING, ROPE...) MUST BE APPLIED TO THE TOP "U" BRACKET ON AT LEAST 1/2" WIDE WHEN LIFTING.

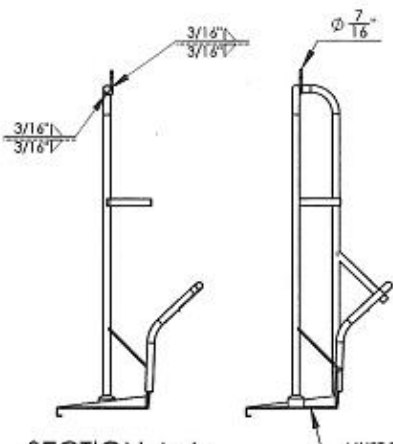
MAXIMUM LIFTING CAPACITY OF TWO (2) FILLED BOTTLES (250LBS TOTAL EACH)

EVERY COMPONENTS MUST BE MADE OF 44W STEEL GRADE

WHEN THE EQUIPMENT HAVE ANY MECHANICAL DAMAGE IT MUST BE RESTORED TO IT'S INITIAL CONDITION TO HAVE THE APPROVED LIFTING CAPACITY.









SECTION A-A

MUST BE MADE OF 3/16" 44W STEEL

DO NOT MEASURE ON DRAWING	WITHOUT INDICATION DIMENSIONS ARE INCHES		 <p>JFMC Inc. 555, rue Mercier, Longueuil, Qc, J4L 4P3 Tél: 514-247-2009 fax: 438-436-1717</p>	CLIENT: APPROBATION DRAWING VOYAGEUR 2 (#221000) NO: 163-2009-05-04B 1 of 1 DATE: 24-09-2009 COUNTRY: NA								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 5%;">#</th> <th style="width: 15%;">DATE</th> <th style="width: 40%;">DESCRIPTION</th> <th style="width: 40%;">BY</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">24-09-03</td> <td style="text-align: center;">CAPACITY APPROBATION</td> <td style="text-align: center;">JFM</td> </tr> </tbody> </table>	#	DATE	DESCRIPTION	BY	1	24-09-03	CAPACITY APPROBATION	JFM	RÉVISIONS		Drawn by: J.F. McCutcheon Inc. Checked by: J.F. McCutcheon Inc.	
#	DATE	DESCRIPTION	BY									
1	24-09-03	CAPACITY APPROBATION	JFM									

